



culture 21

Agenda 21 for culture
Agenda 21 de la culture
Agenda 21 de la cultura

**Cités et Gouvernements Locaux Unis -
Commission de culture**

**Indicateurs culturels et
Agenda 21 de la culture**



**Ajuntament de Barcelona
Institut de Cultura**



**United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos**

Indicateurs culturels et Agenda 21 de la culture

Document approuvé le 24 Octobre 2006 à Barcelone,
dans la première réunion de la Commission de culture de CGLU

1. Introduction

Dans son article 49, l'Agenda 21 de la culture recommande de « Proposer, avant 2006, un système d'indicateurs culturels qui rende compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du présent Agenda 21 de la culture, à partir de méthodes d'évaluation communes, de façon à en faciliter le suivi comparatif ». Dans son programme 2005-2007, la Commission de culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) s'est engagée à développer cette proposition.

2. Indicateurs culturels

Le travail relatif aux indicateurs culturels locaux est un domaine fragmenté et sans consensus. Cependant, ce travail est essentiel pour faire de la culture un pilier du développement. Durant ces dernières années, l'intérêt suscité par les indicateurs culturels s'est accru et divers rapports ont été rédigés et publiés sur ce thème.

À l'échelle internationale, le rapport réalisé en 2004 par la Fédération Internationale des Conseils des Arts et Agences Culturelles - FICAAC (www.ifacca.org) est particulièrement intéressant. Ses deux conclusions principales s'articulent, d'une part, autour des thèmes analytiques et, d'autre part, des thèmes de coordination :¹

- Concernant les thèmes analytiques, on a remarqué que les « indicateurs culturels, tout comme les indicateurs sociaux, se trouvent encore en phase de développement, notamment pour ce qui est de la prise de décisions et de sa capacité programmatique. Il existe donc des raisons expliquant la prudence quant au cadre des indicateurs culturels développés jusqu'à maintenant. » Les problèmes analytiques les plus communs incluent : « Confusion sur ce que sont réellement les indicateurs et la manière dont ils doivent être utilisés », « Manque de données de qualité », « Les cadres peu maniables » et « Les objectifs des politiques sont imprécis ».
- Sur les thèmes de coordination, le rapport affirme qu'il « semble y avoir peu de contacts entre les agences qui développent actuellement des indicateurs culturels. Deux problèmes majeurs pourraient être atténués grâce à une meilleure communication et coordination » : « Multiplicité du travail » et « Différences d'approches ».

¹ International Federation of Arts Councils and Culture Agencies (IFACCA); 2005; *Statistical Indicators for Arts Policy*, IFACCA, D'Art Report number 18, Sydney, http://www.ifacca.org/ifacca2/en/organisation/page09_BrowseDart.asp.

À l'échelle internationale, il convient de signaler les travaux réalisés dans le cadre du projet « Eurocult 21 »,² dans le Forum Culture d'Eurocités, le réseau des grandes villes européennes. Ce projet a analysé l'information, quantitative et qualitative, relative aux politiques culturelles de nombreuses villes européennes durant la période 2002-2005.

La recherche et le développement d'indicateurs culturels locaux représente une tâche urgente qui doit trouver sa place parmi les réseaux internationaux de villes. Le rôle que peut jouer la Commission de culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis est un rôle essentiel permettant pour le moins de rassembler les initiatives existantes, de coopérer avec les instances nationales et de promouvoir l'importance de certains thèmes qui relient la culture avec la ville, thèmes qui ne sont pas toujours visibles par les organisations nationales ou internationales qui traitent des indicateurs culturels.

3. Proposition d'un cadre de référence

En considérant l'actuel caractère incomplet des indicateurs culturels et le besoin d'avancer avec précaution et selon un certain consensus, ce document ne propose pas une liste d'indicateurs culturels locaux. Il sera certainement nécessaire de travailler quelques années de plus avant d'arriver à une proposition solide sur le sujet.

En outre, ce document propose un cadre de référence permettant d'expliquer les politiques culturelles locales. Ce cadre de référence peut aider cités et gouvernements locaux à faire explicites les bases conceptuelles des politiques culturelles, et constituer une première étape pour avancer vers les indicateurs culturels locaux. Ce cadre de référence peut être considéré comme un cadre d'indicateurs qualitatives en politiques culturelles, et un cadre pour l'auto-évaluation des politiques culturelles locales.

La proposition d'un cadre de référence se divise en deux parties ; la première se consacre à l'explication des politiques culturelles locales (annexe 1), et la seconde, à l'explication d'un projet ou étude de cas (annexe 2).

La Commission de culture de CGLU invite les cités et gouvernements locaux qui souhaitent répondre à ce cadre de référence à prendre contact avec agenda21cultura@bcn.cat ou info@cities-localgovernments.org

² Les trois publications d'Eurocult21 sont disponibles à partir de la page Web www.eurocult21.org.

Annexe 1

EXPLICATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE LOCALE

L'explication de la politique culturelle locale peut être envisagée à partir de points de vue très différents. Il est toujours difficile de trouver un point d'équilibre entre le classement d'initiatives / stratégies sans y perdre le sens de l'ensemble (en notre cas, la politique culturelle locale). Les chapitres suivants sont basés sur l'Agenda 21 de la culture et ont comme objectif l'aide aux cités et gouvernements locaux qui souhaitent faire explicites les bases conceptuelles des politiques culturelles. Ce cadre de référence peut être considéré comme un cadre d'indicateurs qualitatives en politiques culturelles, et un cadre pour l'auto-évaluation des politiques culturelles locales.

Information sur le gouvernement local

1. Description de la municipalité : localisation, population et d'autre information de contexte
2. Description de la municipalité : structure organisationnelle et budget (%) pour la culture

Infrastructure culturelle et pratiques culturelles

3. Définition de culture et diversité / identité culturelle
4. Diversité de l'offre culturelle. Équipements et événements
5. Public et utilisateurs de la culture
6. Politiques, programmes et projets pour promouvoir la participation des citoyens à la culture

Culture et inclusion sociale

7. Politiques, programmes et projets sur la culture et l'éducation
8. Politiques, programmes et projets sur la culture et l'égalité des chances
9. Politiques, programmes et projets sur l'égalité de genre
10. Politiques, programmes et projets pour promouvoir le rôle de la société civile dans la vie culturelle

Culture, territoire et espace public

11. Politiques, programmes et projets sur la culture et l'urbanisme / régénération urbaine
12. Usage des espaces publics dans les projets culturels
13. Équilibre territorial de l'offre culturelle de la ville

Culture et économie

14. Politiques, programmes et projets qui rassemblent culture, industries créatives et développement économique
15. Information et analyse de l'emploi culturel
16. Diversité d'instruments économiques et fiscaux qui soutiennent la culture
17. Politiques, programmes et projets sur la culture, les moyens d'information locale et les technologies de l'information et de la communication (TIC)

Gouvernance des politiques culturelles

18. Reconnaissance et mise en œuvre des droits culturels à l'échelle locale
19. Adhésion à l'Agenda 21 de la culture
20. Compétences en culture du gouvernement local dérivées de la législation nationale ou régionale. Autres domaines d'intervention du département de la culture
21. Département(s) municipaux ayant des responsabilités dans le domaine de la culture
22. Existence d'une stratégie culturelle locale formulée. Mission et objectifs
23. Existence de structures participatives, tels que des conseils municipaux en culture
24. Mécanismes d'évaluation des politiques culturelles. Utilisation de statistiques et indicateurs culturels
25. Principaux sujets de débat des politiques culturelles locales en l'actualité
26. Présence de la culture dans des projets locaux / stratégies de développement local
27. Participation du gouvernement local dans la définition des politiques culturelles de province / état / pays
28. Participation du gouvernement local dans les réseaux internationaux et dans les projets de coopération culturelle internationale

Annexe 2

EXPLICATION D'UNE ETUDE DE CAS

Une étude de cas est un projet ou programme qu'une ville sélectionne pour illustrer sa politique culturelle. Il peut s'agir de projets menés par l'administration publique, par des agents privés ou émanant d'une ONG. Afin de faciliter l'élaboration de l'étude de cas, la structure suivante est recommandée :

1. Titre du projet
2. Contexte : Situation de base, problèmes à résoudre, difficultés prévues.
3. Table des matières : Actions réalisés.
4. Management : Direction et *leadership*, partenariats, calendrier, ressources, budget.
5. Soutenabilité. Evaluation du projet. Conditions d'adaptation pour d'autres villes.
6. Pour plus d'informations : document, livre, page web...
7. Personne de contact

Commission de culture – Cités et Gouvernements Locaux Unis

<http://www.agenda21culture.net>

<http://www.cities-localgovernments.org>

agenda21cultura@bcn.cat

info@cities-localgovernments.org

**United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos**

carrer Avinyó, 15
E-08002 Barcelona
Espanya

Tel: +34 93 342 87 50
Fax: +34 93 342 87 60
info@cities-localgovernments.org
www.cities-localgovernments.org

**Ajuntament de Barcelona -
Institut de Cultura**

Palau de la Virreina - la Rambla 99
E-08002 Barcelona
Espanya

Tel: +34 933 161 000
Fax: +34 933 161 020
agenda21cultura@bcn.cat
www.bcn.cat/cultura

www.agenda21culture.net



United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos



Ajuntament de Barcelona
Institut de Cultura